

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM
DU 31 MARS 2016**

Conseillers

élus :

15

1 démission

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le trente et un mars deux mil seize, à vingt heures, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Conseillers

présents :

12

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

Absents

excusés :

2

Membres présents :

BRAUN Philippe
GROSHENS Stéphane
KRETZ Patrice
HERMANN Gilles
BERTSCH Jacquy
ADAM Denis

HATSCH André
UTTER Sylvie
BOURGEOIS Patricia
HAUG Cédric
KRETZ Claude
DUTTER Jean-Philippe

Membres absents excusés :

KRETZ Patrick, SCHIEBER Denis

ORDRE DU JOUR

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 3 mars 2016
- 2 Examen et adoption du compte administratif 2015
- 3 Examen et adoption du compte de gestion 2015
- 4 Affectation du résultat
- 5 Affectation du compte de résultat
- 6 Fixation des taux de contributions directes
- 7 Versement des subventions aux associations
- 8 Adoption de l'état de la dette
- 9 Examen et adoption du budget primitif 2016
- 10 Divers

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de la précédente réunion du conseil municipal, Monsieur Hatsch demandait à pouvoir enregistrer les séances du conseil municipal. Après s'être renseigné sur la faisabilité de la demande, Monsieur le Maire autorise l'enregistrement de la séance.

1. Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 3 mars 2016

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Mme SCHMITT Solène, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

Commentaires à rajouter au sujet du Procès-verbal du 3 mars 2016 :

Monsieur Hatsch évoque la mise en place du règlement intérieur lors de la précédente réunion et précise qu'il aurait dû être mis en place dès l'élection de la nouvelle municipalité. Monsieur le Maire explique que cela ne s'applique que pour les Communes de 3 500 habitants et plus.

Voté à 10 voix pour
Et 2 voix contre (M. Hatsch, Mme Bourgeois)

2. Examen et adoption du compte administratif 2015

Monsieur le Maire tient à faire une parenthèse afin de rappeler les principes des différents budgets. Le compte administratif est établi par la Commune et retrace les différentes opérations réalisées durant l'année 2015. Le compte de gestion est un document transmis par la Trésorerie qui retrace la réalité des résultats et qui doit concorder avec le compte administratif de la Commune. Le budget primitif est un budget prévisionnel pour l'année à venir.

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres du compte administratif et donne certaines explications.

Monsieur Hatsch explique qu'il y a des numéros d'articles qui n'ont pas été votés dans le budget primitif 2015 mais qui apparaissent dans le compte administratif 2015. Il exprime également le fait qu'il y a une forte hausse en section de fonctionnement par rapport aux années précédentes, comme par exemple au chapitre 12. Monsieur le Maire explique que l'une des raisons de cette hausse est due au passage d'un demi-traitement à un plein traitement pour la secrétaire titulaire actuellement absente. En effet depuis courant 2015, c'est à la commune de payer la totalité du salaire.

Monsieur Hatsch revient sur le prélèvement FNGIR qui est de 18 181 € par an. Il souhaiterait savoir pourquoi la Commune paye beaucoup plus par habitant que la moyenne départementale. Monsieur le Maire explique qu'il en a déjà parlé avec des membres de la COCOBEN. Madame Bourgeois ainsi que Monsieur Hatsch souhaiteraient savoir comment le calcul est réalisé. Monsieur le Maire va faire les démarches auprès des services instructeurs afin de connaître les bases de calcul du montant FNGIR.

Monsieur Hatsch souhaite savoir si le budget du CCAS a été clôturé en 2015 suite à sa dissolution. Monsieur le Maire explique que le compte administratif a été clôturé et est en concordance avec le compte de gestion.

Monsieur Hatsch et Madame Bourgeois reviennent sur les travaux qui ont été fait en régie et qui n'apparaissent pas dans le budget. Ils expliquent que les heures comptabilisées lors des travaux effectués en régie pour la mise aux normes devraient être mises en investissement. Ils souhaiteraient connaître le nombre d'heures comptabilisées afin de pouvoir comparer avec les tarifs d'une entreprise. Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu une grande économie réalisée grâce au travail de l'employé communal, certains conseillers municipaux et des bénévoles. Si cette année, d'autres travaux sont prévus en régie, un tableau sera réalisé pour comptabiliser le nombre d'heures effectuées.

Vu les documents et justifications présentés

Après avoir entendu le maire dans ses explications

Monsieur le Maire donne la présidence au premier adjoint et se retire de la séance

Le conseil Municipal après en avoir délibéré

CONSTATE la concordance avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice, au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

RECONNAIT la sincérité,

ADOpte LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015, arrêté aux chiffres suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total Dépenses :	75 367,82 €
Total Recettes :	6 223,87 €
↳ Déficit :	- 69 143,95 €
+ Résultat antérieur reporté 2014	54 634,59 €
↳ Résultat de clôture 2015	- 14 509,36 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Total Dépenses :	229 953,90 €
Total Recettes :	297 320,36 €
↳ Excédent :	67 366,46 €
+ Résultat antérieur reporté 2014	253 331,59 €
↳ Résultat de clôture 2015	+ 320 698,05 €

Voté à 9 voix pour

Et 2 voix contre (M. Hatsch, Mme Bourgeois)

3. Examen et adoption du compte de gestion 2015

Le Conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que la vérification des comptes et pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation ;

Le conseil après en avoir délibéré :

Décide de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

Voté à 10 voix pour
Et 2 voix contre (M. Hatsch, Mme Bourgeois)

Monsieur Hatsch estime ne pas pouvoir voter le compte de gestion car celui-ci n'a pas pu être consulté à l'avance. Monsieur le Maire explique que celui-ci est consultable en Mairie, et qu'il a été validé par le Percepteur. Le compte administratif et le compte de gestion sont en concordance.

4. Affectation du résultat

Le Conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 du budget.

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de :

67 366,46 €

Et que le compte administratif présente un déficit d'investissement cumulé de :

69 143,95 €

Au vu du résultat d'investissement (ligne 001) reporté de l'année 2014 :

54 364,59 €

Il sera reporté sur la ligne 001 en dépense d'investissement en 2016 :

14 509,36 €

Le résultat cumulé à affecter est de :

320 698,05€

Le conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

-couvrir le besoin de financement c/1068 :	14 509,36 €
- excédent de fonctionnement reporté :	306 188,69 €

Voté à 10 voix pour
Et 2 voix contre (M. Hatsch, Mme Bourgeois)

5. Affectation du compte de résultat

Le bureau décide d'affecter l'excédent total de 306 188,69 € (ligne 002) en report de fonctionnement pour 2016.

Voté à 10 voix pour
Et 2 voix contre (M. Hatsch, Mme Bourgeois)

6. Fixation des taux des contributions directes

Monsieur le Maire rappelle qu'il revient aux collectivités territoriales de fixer elles-mêmes, le taux d'imposition des trois taxes qui constituent leurs ressources fiscales directes.

Monsieur Hatsch rappelle que suite à la fusion avec les 2 autres communautés des communes, les taux vont devoir être harmonisés entre les communes. Monsieur le Maire explique que cette harmonisation se fera petit à petit. Pour le moment chaque Commune fixe les taux selon son choix.

Le conseil municipal :

Décide de maintenir les taux pour 2016 comme suit :

Libellé	Taux votés	Bases d'imposition	Produit correspondant
Taxe d'habitation	13.620 %	558 400	76 054 €
Taxe foncière (bâti)	7.130 %	365 900	26 089 €
Taxe foncière (non bâti)	32.700 %	26 800	8 764 €
TOTAL			110 907€

Voté à 12 voix pour

7. Versement des subventions aux associations

Après avoir entendu le maire dans ses explications

Considérant l'intérêt local

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

Alloue les subventions suivantes :

A.R.C.	70 €
ADEIF	100 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	100 €
AS.AMIS DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTE	70 €
AGF	50 €
CERCLE SPORTIF ST SEBASTIEN	100 €
CHORALE STE CECILE	100 €
SECTION THEATRE	100 €

Voté à 12 voix pour

8. Adoption de l'Etat de la dette

Après avoir entendu le maire dans ses explications

Considérant que l'état de la dette est renseigné dans le budget primitif

Soit un emprunt au capital restant dû de 24 999,85 €, avec une annuité de 6 666,68 € en capital et 922,50, € en charge d'intérêt.

Le conseil municipal :

Décide d'adopter l'état de la dette comme stipulé ci-dessus.

Voté à 12 voix pour

9. Examen et adoption du budget primitif 2016

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire afin de présenter le budget primitif 2016.

Monsieur Hatsch fait remarquer que les dépenses en fonctionnement sont en fortes hausses. Madame Bourgeois précise que le budget primitif ne fait apparaître qu'un seul compte le 6161 « Multirisque » pour les différentes assurances, tandis qu'il y a un compte spécifique pour les assurances des véhicules. Monsieur le Maire explique que les différentes assurances ne font l'objet que d'un seul contrat et qu'il n'y a pas de factures spécifiques pour chaque assurance.

Après avoir entendu le maire dans ses explications

Le conseil municipal après en avoir délibéré:

Adopte le budget primitif 2016 arrêté aux chiffres suivants :

Total des dépenses de la section de fonctionnement :	534 223,69 €
Total des recettes de la section de fonctionnement :	534 223,69 €
Total des dépenses de la section d'investissement :	217 518,54 €
Total des recettes de la section d'investissement :	217 518,54 €

Total du budget en dépenses:	751 742,23 €
Total du budget en recettes :	751 742,23 €

Les crédits sont spécialisés par chapitre et par article.

Voté à 10 voix pour
Et 2 voix contre (M. Hatsch, Mme Bourgeois)

10. Divers

Monsieur Groshens propose de faire une réunion d'information concernant le PLU avec la présence de Monsieur De Bonne du bureau d'étude TOPOS le jeudi 7 avril 2016 à 19h30. Cette réunion présentera les travaux effectués par la commission PLU.

Monsieur Groshens propose également de faire une réunion avec la commission voirie le mardi le 5 avril 2016 à 18h40.

Monsieur Bertsch explique qu'il y a plus de débit d'eau provenant de Bindernheim du Laufgraben que de l'Etang. Il serait possible de faire un barrage au niveau du pont afin de limiter le flux qui venant de Bindernheim et activer le débit de la Schwam. Il est proposé de mettre quelques pieux pour essayer de régler ce problème.

Monsieur Hatsch demande pourquoi la Commune de Witternheim n'est pas dans le syndicat de la Zembs. Monsieur le Maire explique que Witternheim est obligatoirement rattaché au Syndill puisque notre commune est cartographiée à risques en cas d'inondation suite à une éventuelle rupture des digues de l'ill.

La séance est levée à 22 h 40.

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude
ADAM Denis	BERTSCH Jacquy	BOURGEOIS Patricia
DUTTER Jean-Philippe	GRAYER Guillaume DEMISSION	HATSCH André
HAUG Cédric	HERMANN Gilles	KRETZ Patrice
KRETZ Patrick ABSENT	SCHIEBER Denis ABSENT	UTTER Sylvie